



Changement de statut d'une association

Par **MATHONNET**, le **02/12/2014** à **22:56**

Je suis trésorier d'une association loi 1901, créée en 1986. C'est une structure régionale a des statuts propres. cette association coopère avec une structure nationale qui a elle aussi des statuts propres. rnNous avons deux catégories de membres : Les adhérents à la structure régionale qui ont une adhésion à 15 € et les adhérents à la structure régionale et à la structure nationale dont l'adhésion est de 28 euros.(22 € sont reversé a l'association nationale)rnAujourd'hui l'association nationale nous demande d'abandonner nos statuts anciens, de les remplacer par un modèle qu'elle nous propose et qui ne prévoit que des adhésions à 28 euros.rnDe plus il place notre association sous la tutelle de l'association nationale (Rien ne peut être fait sans l'accord du National !!)rnPouvons nous garder nos statuts ? L'association nationale peut elle nous contraindre à changer ?